



Ecole
Notre Dame de Joie

Ecole
Notre Dame de Joie
6 rue du Chêne
56300 Pontivy
Tél : 02 97 25 32 06
Mobile : 06 67 19 32 06
www.ecolendjpontivy.fr



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
Morbihan

Sommaire :

La vie de l'école

Les dates de la période

Le projet d'établissement

Le calendrier de l'année

Les projets d'année

Le règlement intérieur

Les tarifs et horaires

Souvenirs 2018/2019

Bonus

Le mot de l'équipe:

Chers parents,

Bienvenue à l'école !

En ce jour de rentrée, nous avons une pensée particulière pour nos anciens élèves de CM2, qui sont aujourd'hui des « petits bleus » ! Bien qu'il y ait l'excitation de se voir « devenir grand », nous savons aussi que c'est un cap pour eux, avec quelques angoisses. Alors nous leur envoyons toutes nos ondes positives !

En ce qui nous concerne, nous sommes à un tournant de la vie de Notre Dame de Joie, avec l'ouverture de cette fameuse filière Montessori : notre communauté éducative (enseignants, personnels, partenaires mais aussi et surtout parents) est forte de ce dynamisme qui nous encourage toujours à rechercher le meilleur pour les enfants et à oser le changement.

*Alors merci à tous pour votre soutien,
votre confiance et votre écoute,
et excellente année scolaire*

2019/2020 |

La vie de l'école :

Bienvenue à nos 128 élèves qui feront leur rentrée dans notre école, toujours répartis sur 5 classes. Comme annoncé dans la précédente info'parents, voici l'organisation de cette rentrée :

- ♦ Tous les maternelles avec Fabienne Ribeiro et Sabrina Collin, avec Fabienne qui restera référente des TPS-PS, et Sabrina des MS-GS pour les relations avec les parents.
- ♦ Les CP seront avec Flavie Robert
- ♦ Les CE seront avec Gwenola Charlet les lundis et mardis, et avec Stéphanie Moisan-Billard les jeudis et vendredis.
- ♦ Les CM seront avec moi-même tous les jours, sauf les lundis, jour où ils seront pris en charge par Stéphanie Moisan-Billard

Actuellement, seules Sabrina et moi-même sommes formées à la rigoureuse pédagogie Montessori. Bien entendu les maternelles baigneront dans cette méthode au quotidien, mais en plus les CM et CP (par décroïsonnement) bénéficieront de présentations régulières des différents matériels Montessori. Nous espérons, au cours de l'année, en faire également bénéficier les CE. Nous vous invitons à assister aux réunions d'information pour obtenir plus d'éléments, les vendredis 6 septembre à 18h pour les maternelles et 13 septembre pour les élémentaires (à 18h également).

L'été a été donc consacré à l'aménagement de la classe des maternelles pour permettre de laisser la place à l'ensemble du matériel Montessori

En ce qui concerne les AVS, c'est Christine Perran en élémentaire et nous attendons encore une nomination en maternelle-CP pour accompagner les enfants à besoins spécifiques.

Cette info'parents est aussi l'occasion de vous rappeler les modifications majeures de notre organisation dans l'intérêt des élèves et pour leur bien-être :

- ♦ Nous finirons l'année le mardi 30 juin et rattraperons les cours sur les mercredis suivants : 20/05 et 3/06.
- ♦ Attention la journée des assises (le 06/12) sera une journée libérée pour les enfants.
- ♦ L'école est désormais obligatoire dès 3 ans, les absentéismes prolongés et non justifiés seront remontés au rectorat (nouvelle obligation légale).

LE PROJET DE VIE COLLECTIVE

C'est la dernière branche du projet d'établissement. C'est aussi une branche indispensable à l'harmonie de la vie en collectivité : il s'agit des parties « fonctionnement » et « règlement des élèves » dans le règlement 2019/2020.

Les dates à retenir :

Vendredi 6/09 = célébration à 15h30.

Vendredi 6/09 = réunion maternelle 18h

Vendredi 13/09 = réunion élémentaire 18h

Samedi 15/09 = pardon de Notre Dame de Joie

Mardi 25=4/09 = AG de l'APEL

Dimanche 6/10 = loto au Palais des Congrès

Lundi 7/10 = photos individuelles

Vendredi 18/10= *matinée internationale

*vacances à 16h30

Du 28 au 31 janvier = séjour à Paris CM

Le projet d'établissement :

LE PROJET EDUCATIF

Cf. règlement 2019/2020

LE PROJET PASTORAL

Il s'agit pour nous d'aider chaque élève à mieux connaître Jésus Christ :

Par des temps d'éveil à la foi et de catéchèse

Par des propositions de célébrations et de temps forts

Par des références à l'Evangile dans le vécu quotidien
Par une étroite collaboration avec la Paroisse

Depuis 5 ans déjà, les élèves de CE2-CM utilisent les référentiels « Anne et Léo » et « Nathanaël » pour enrichir leur culture chrétienne et pour éveiller leur foi. Les CE1 bénéficient également d'un outil pour les accompagner : « Les aventures de Zou ». Et les CP profitent de l'outil « Cadeau de Dieu » en adéquation avec ceux des autres niveaux.

LE PROJET PEDAGOGIQUE

Cf. règlement 2019/2020

LE PROJET IMMOBILIER

La 3^e branche s'articule autour de l'entretien et l'amélioration des locaux pour que l'établissement soit toujours plus au service des élèves. Celui-ci va se calquer sur les aménagements liés à la création des « ambiances Montessori ».

D'autre part, notre AEP (association des propriétaires) va céder progressivement ses missions à l'Assé-décam (institution diocésaine) afin de faciliter les projets immobiliers et fonciers de l'école, tout en lui garantissant de rester prédominante dans les décisions.

Le calendrier de l'année :

VACANCES	DU ...	AU ...
TOUSSAINT	vendredi 18 octobre après la classe	Lundi 6 novembre au matin
NOËL	vendredi 20 décembre après la classe	Lundi 6 janvier au matin
HIVER	Vendredi 14 février après la classe	lundi 1er mars au matin
PRINTEMPS	vendredi 10 avril après la classe	mardi 27 avril au matin
VACANCES D'ÉTÉ	Mardi 30 juin à 16h30	

+ 7 jours fériés et un pont : lundi 11 novembre (armistice), lundi 26 avril (Pâques), vendredis 1er et 8 mai (fête du travail et armistice), jeudi 21 et vendredi 22 mai (Ascension) et lundi 1er juin (Pentecôte)

Attention :

- 1) Pour réduire la dernière période initialement de 10 semaines consécutives, nous libérons la moitié de la première semaine de juillet.
- 2) En contre-partie, afin de rester en conformité avec les instructions officielles, les élèves travailleront les mercredis 20 mai et 3 juin.
- 3) Attention, journée libérée cette année pour les assises de l'enseignement catholique. Le vendredi 6 décembre sera donc une journée dédiée aux concertations pédagogiques.

Les projets d'année :

Une école internationale :

Nous continuons d'œuvrer pour ouvrir les enfants à l'international. Deux nouvelles actions majeures nous permettent de consolider ce label :

- l'accueil d'une « volontaire internationale » par le biais du service civique. Elle se nomme Priyanka Bardhan et nous vient d'Inde. Elle rejoindra notre équipe après les vacances de la Toussaint et assurera des ateliers auprès des élèves sur la pause méridienne et les temps de garderie le soir. Elle accompagnera également les enseignantes en classe pour permettre aux enfants d'être dans un bain d'anglais quotidien.

- la pédagogie Montessori : pédagogie internationale qui, nous le croyons, permettra à nos élèves de gagner en confiance et en responsabilité.

Les claquettes et le jazz

Cette année, c'est Patricia Blot qui nous suivra tout au long de l'année pour initier les enfants de la maternelle au CM2 au jazz et aux claquettes et nous aider à monter un spectacle de fin d'année dont la date vous sera communiquée ultérieurement.

La philosophie au quotidien

Nous allons également travailler à développer la pensée philosophique chez nos enfants et l'esprit critique dès le plus jeune âge grâce à des ateliers en petits groupes, menés par Elisabeth Delaunay.

Et plein d'autres projets par classe...

Des sorties à la journée, des ateliers médiathèques et ludothèques en maternelle, des rencontres intergénérationnelles, des animations à l'école, le séjour des CM à Paris....

Points à rajouter au règlement :

- ♦ Le prix de la sortie de fin d'année (15€) ainsi que celui du séjour de CM (400€) seront intégrés dans les mensualités pour les familles prélevées.
- ♦ L'APEL s'engage à donner 100€ aux familles de CM participant à au moins une manifestation de l'année (loto, opération jus de pommes, marché de Noël, spectacle de fin d'année, vide-grenier, collecte de papier et/ou kermesse).
- ♦ Rappel : les prélèvements de cantine ne sont possibles que pour les enfants mangeant **tous les jours à l'école**.
- ♦ Les dossiers des aides financières pour la cantine sont à réaliser auprès de la mairie et sont à renouveler en décembre de chaque année.
- ♦ Les absences doivent être signalées par **sms avant 10h**. Passé cet horaire, les repas seront facturés et l'enfant ne sera pas réinscrit à la cantine le jour suivant.
- ♦ Les absences injustifiées sont toutes notées de nos registres d'appel et remontées au rectorat.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration. Nous restons à votre écoute si besoin.

Rappel des différents thèmes des articles du « Règlement des élèves » :

Article 1 : le respect des autres.

Article 2 : l'écoute et l'expression.

Article 3 : les conditions de travail.

Article 4 : les responsabilités.

Article 5 : la sécurité.

Article 6 : le respect des locaux.

Article 7 : le respect du matériel.

Article 8 : l'assiduité.

Article 9 : l'entraide.

Article 10 : le partage de l'espace dans la cour

**Conséquences agréables et remédiations :
cf. règlement des élèves**

Les tarifs 2019/2020 et horaires :

Scolarité : 70€ par trimestre

Forfait-projets : 5€ par trimestre

Sorties/séjours* : 15€ ou 400€

**Voir conditions dans la circulaire de rentrée, partie « services et tarifs »*

10% de remise sur la rétribution par enfant sont attribués aux familles ayant 3 enfants scolarisés à Pontivy dans l'enseignement catholique, 20% pour 4 enfants...

A savoir :

- tout trimestre* commencé est dû intégralement.
- pour un enfant ne venant pas l'après-midi ou ne venant qu'1 jour sur 2, la moitié de la scolarité sera facturée.
- pour un enfant venant 3 jours sur 4, la scolarité entière sera facturée.
- la scolarité n'est facturée qu'au premier jour d'école des enfants changeant d'établissement en cours d'année, et/ou à compter de la rentrée choisie parmi 3 propositions** pour les nouveaux élèves de maternelle.

**1^{er} trimestre = septembre, octobre, novembre, décembre*

2^e trimestre = janvier, février et mars; 3^e trimestre = avril, mai et juin.

***les dates de rentrée : septembre, janvier, avril*

Cantine : maternelle et primaire : **3,55 € le repas**
familles de 3 enfants et plus : **3,35 € le repas**

Garderie : forfait de 2€ par heure

16H45 - 17H : **0,80 € (goûter compris)**

De 7h30 à 8h15 : **décompte au quart d'heure**

Après 17H : **décompte à la demi-heure**

Pour les familles de 3 enfants et plus dans l'école, l'heure sera facturée **1,80 €**.

!! Les frais de garderie des enfants de moins de 6ans sont déductibles des impôts !!

Horaires TPS—CM2	<u>rentrée</u>	<u>sortie</u>	<u>rentrée</u>	<u>sortie</u>
Lundi	8h30	12h15	14h	16h30
Mardi	8h30	12h15	14h	16h30
Jeu	8h30	12h15	14h	16h30
Vendredi	8h30	12h15	14h	16h30

Une garderie gratuite est proposée sur les créneaux suivants :

- 8h15-8h30
- 12h15-12h30
- 13h45 -14h
- 16h30-16h45

Souvenirs 2018/2019 :



Bonus :

En cours de sciences, la maîtresse demande :
« Qu'est ce qui, à votre avis, provoque la transpiration ? »
Un élève de répondre :
« Tes questions, maîtresse !... »

